



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

## COMMISSION DE SUIVI DE SITE

### Installation de stockage de déchets dangereux d'OCCITANIS

Compte rendu de la séance du jeudi 31 mai 2018 à 10 heures,  
tenue sous la présidence de Monsieur Frédéric BERLY,  
Chef de l'unité inter-départementale des départements du Tarn et de l'Aveyron  
de la DREAL Occitanie,

\*\*\*\*\*

#### Ordre du jour

- 1) Présentation des rapports annuels d'activité 2016 – 2017 ;
- 2) Compte-rendu des visites d'inspection ;
- 3) Présentation du projet de continuité d'exploitation.

#### **1) Présentation des rapports annuels d'activité 2016 – 2017**

Cette présentation est faite par Flavien RABUSSEAU, Directeur de l'installation de traitement et de stockage des déchets dangereux.

En introduction il est expliqué la raison pour laquelle il n'y a pas eu la tenue d'une réunion CSS en 2017. Cela est lié à l'obligation de renouveler l'arrêté préfectoral de constitution de la CSS datant de plus de 5 ans. Il a été validé en décembre 2017. Il a été attendu que l'exploitant finalise son rapport annuel 2017 en fin de premier trimestre 2018. Cela permet de présenter sur une seule CSS le rapport annuel des 2 années qui viennent de s'écouler.

##### **1.1. Evolutions réglementaires**

- *Arrêté préfectoral du 24 février 2016 modifiant les prescriptions techniques de l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2007* : nouvelles prescriptions suite à validation de l'étude de danger (mise en place d'un POI, mise en place de colonnes d'aspiration sur les bassins, mise en place de détecteur hydrogène à l'usine, mise en place de consignes opérationnelles) ;
- *Arrêté préfectoral du 8 mars 2018 sur la reconnaissance du statut SEVESO Seuil Haut.*

La reconnaissance a été demandée par l'exploitant en octobre 2015 suite à la mise en application de la Directive SEVESO 3 du 1<sup>er</sup> juin 2015. L'activité du site ne change pas mais suite à l'accumulation de données sur 2013 – 2014 certains déchets se révèlent plus dangereux qu'initialement estimé. De même, leur densité supérieure augmente le tonnage maximal théorique stocké.

Les nouveautés de cet arrêté préfectoral sont :

- l'augmentation des garanties financières ;
- le réexamen de l'étude de danger avant novembre 2018 ;
- la mise en place d'un système de gestion de la sûreté ;
- la modification de la Politique de Prévention des Accidents Majeurs tous les 5 ans ;
- le test du POI tous les 3 ans.

## **1.2. Activité 2016 – 2017**

*Tonnage réceptionnés en 2016 :*

- 49 844 Tonnes dont 35 526 Tonnes en stabilisation ;
- 4055 Tonnes pour le biotertre.

*Tonnage réceptionné en 2017 :*

- 45 497 Tonnes dont 36 096 Tonnes en stabilisation ;
- 9566 Tonnes pour le biotertre.

OCCITANIS a dû refuser des tonnages en 2016 afin d'éviter de dépasser ses capacités autorisées de 50 000 T par an.

La provenance des déchets dangereux est également répartie entre les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine (49,8% chacune). 0,3% des tonnages proviennent de la principauté d'Andorre. Concernant les terres à destination du biotertre, les terres viennent à près de 60% de Nouvelle Aquitaine, principalement à cause d'un important chantier en 2017 d'Agen.

Les déchets proviennent à 72% des installations de traitement de déchets (Incinérateurs). Les cendres de chaufferies biomasse commencent à être significative avec près de 2% du tonnage entrant. Les terres, toutes filières confondues représentent près de 9%. Les 17% restant proviennent d'autres activités, notamment de la chimie.

Il y a eu 1 refus d'admission en 2016 et 1 en 2017. Tous deux concernaient des terres polluées en provenance du département de la Corrèze. Les producteurs en revanche sont différents.

*Incidents d'exploitation :*

2 incidents ont eu lieu sur la période 2016 / 2017 :

- le 27 janvier 2016 : échauffements de déchets acceptés en stockage direct ayant entraîné un départ de feu sur un engin garé à proximité. L'origine est une erreur humaine car la FID

indiquait bien le risque. Le CAP du client a été annulé suite à l'incident. Il a été sans conséquence sur l'Environnement ou l'installation. Il a simplement entraîné un arrêt d'une demie journée de la pelle mécanique pour le remplacement des flexibles hydrauliques ;

- le 7 mars 2017 : La tempête ZEUS, qui a touché la France, a entraîné la dégradation de la couverture provisoire Nord du site sur environ 140 ml. La réparation a été finalisée fin juin. Elle n'a pas eu d'impact sur l'exploitation mais la détérioration de la membrane a généré des déchets (environ 10 Tonnes) ainsi qu'une surproduction de lixiviats qui ont été éliminés dans l'usine de stabilisation.

#### *Test de situation d'urgences :*

Le test d'un des scénarios de l'étude de dangers a été réalisé le 15 juin 2017. Il s'agit de l'incendie du local de stockage du carburant. Le test a eu lieu avec le SDIS 81 de manière inopinée sur le site. Un observateur du SDIS et un observateur du CNPP étaient présents pour analyser les comportements et faire un retour à chaud et à froid du test. Il en ressort que tous les acteurs ont bien reçu l'ensemble des informations, que la cellule de crise est bien organisée mais qu'une partie des appels entrants a été perdue (pas de transfert de ligne), que les moyens de communication interne de crise ont besoin d'être renforcés et qu'une sirène plus puissante doit être installée sur le site car l'actuelle n'est pas audible en tout point.

#### *Analyses et contrôles :*

Le nombre de contrôles d'admission est stable sur 2016 / 2017. Environ 2 500 contrôles sont faits par an et 90 analyses de renouvellement. Les demandes d'acceptations sont variables, 110 en 2016 et 82 en 2017. Le pourcentage de refus d'acceptation varie de 14 à 18% en fonction des années.

Les contrôles de production montrent que l'on atteint toujours 100% de conformité à 90 jours comme demandé par l'arrêté ministériel.

100% des contrôles inopinés sur les déchets admis en stockage direct ou stabilisés sont conformes.

Les contrôles sur les eaux pluviales sont réalisés en interne tous les mois et en externe tous les trimestres. Comme chaque année, on observe des dépassements de pH en période estivale liés :

- à des eaux de pluie de pH régulièrement supérieur à 8 ;
- à des sols autour du site à tendance alcaline ;
- à la présence de végétation dans le bassin qui entraîne des variations diurnes / nocturnes de pH lié à la respiration.

Le bassin a été refait à neuf en fin d'été 2016. Les dépassements de pH ont été plus modérés en 2017 mais reprennent sur la période 2018.

Les eaux ne sont pas rejetées en période estivale car utilisées à l'usine de stabilisation (généralement pas assez de lixiviats l'été). Les eaux conformes ont été rejetées en période hivernale de manière proportionnée aux précipitations :

- 2016 : 750 m<sup>3</sup> ;
- 2017 : 4500 m<sup>3</sup>.

A titre de comparaison, pour 2018 ce sont près de 10 000 m<sup>3</sup> qui ont été rejetés pour le moment (hiver particulièrement humide).

En 2018, nous avons intégré de nouveaux paramètres de contrôles liés à une évolution réglementaire (COT, DBO5, DCO et dichlorométhane). Ils seront repris lors d'une prochaine évolution de l'arrêté préfectoral.

Les eaux souterraines sont contrôlées trimestriellement. Aucune anomalie n'est à relever mise à part, la présence de Matières En Suspensions dans le piézomètre amont. Malgré des nettoyages en 2016, l'encrassement n'a pu être résorbé. Il a été validé de refaire un nouveau piézomètre amont un peu plus en amont hydraulique du casier avec un diamètre plus important pour faciliter le prélèvement. Il a été mis en service début 2018. Une période de recouvrement de 1 an minimum va être observée afin de corrélérer les résultats entre les 2 ouvrages. Le nouvel emplacement a été validé par un hydrogéologue.

#### *Analyse des rejets du biotertre :*

Tous les rejets sont conformes aux seuils réglementaires. Certains trimestres il n'y a pas eu de mesures car aucune biopile n'était en traitement suite à une baisse des tonnages entrants, particulièrement en 2016.

#### *Audits de Certification :*

Les systèmes de l'entreprise ont évolué pour se conformer aux nouvelles normes ISO9001 et ISO 14001 dans leur version 2015. L'OHSAS a été renouvelée sur la même forme.

ISO 50001, norme sur la maîtrise de l'énergie, a été ajoutée aux autres normes le 6 juillet 2016.

Enfin la société a réussi la norme ECOCERT Engagement Biodiversité en Octobre 2017. Avec cette nouvelle norme, OCCITANIS est la seule entreprise quintuplement certifiée sur ces 5 référentiels.

#### *Autres contrôles :*

OCCITANIS a procédé à une analyse des bio-marqueur chez le ver *Eisenia fetida*. Tous les sols prélevés sont de la même qualité que le sol témoin et tous sont dans des catégories « non pollués » ou « peu ou pas pollués ». Aucune évolution n'est notée depuis la précédente étude.

2017 a également été l'année des contrôles triennaux de la non évolution de la radioactivité ainsi que du suivi sur les sols et les eaux. Les conclusions sont les suivantes :

- pour la CRIIRAD (radioactivité) : « Absence d'impact du site, aucune évolution des paramètres n'est mise en évidence depuis l'état initial » ;
- pour le bureau d'étude Sol et Végétaux : « *Les mesures ne mettent pas en évidence un impact significatif du site [...] les concentrations n'augmentent pas au cours du temps* ».

### **1.3. Travaux**

Divers travaux ont été réalisés sur les 2 années d'exploitation. On notera en 2016 les plus significatifs :

- la réhausse 3 des casiers 1 et 2 en 2016 ;
- la mise en place d'une couverture provisoire sur les casiers 1 et 2 ainsi que sur le talus Ouest ;
- la mise en place de colonne d'aspiration pompiers dans les bassins de protection incendie ;
- l'acquisition d'une pelle mécanique hybride ;
- la réfection du bassin EP1 ;
- la réfection de la peinture + protection anti-rouille et contrôle des charpentes au niveau du rez-de-chaussée usine.

En 2017, les travaux ont consisté :

- à la mise en place d'une campagne de criblage des formations jaunes ;
- la réfection du réseau air comprimé et l'acquisition d'un nouveau compresseur ;
- la mise en place de talkies-walkies géo référencés ;
- la création d'un nouveau piézomètre amont.

Les actions suivantes sont prévues pour 2018 :

- réhausse Est du casier 4 ;
- augmentation de la couverture provisoire au Sud du site ;
- remplacement du chariot télescopique ;
- remplacement de la sonde ultra-son du canal venturi.

## **2) RETOUR D'INSPECTION DREAL**

Deux inspections ont été évoquées : 20 septembre 2016, 31 août 2017.

Ces deux inspections ont permis de constater que l'exploitant OCCITANIS avait bien mis en œuvre les actions en réponse aux écarts ou observations des inspections précédentes.

Il n'y a pas eu lors de ces deux inspections de non-conformités majeures relevées : donc pas de proposition de mise en demeure ni de sanctions administratives.

Le contenu de ces inspections est détaillé dans les rapports d'inspection correspondants.

## **3) PROJET DE CONTINUITÉ D'EXPLOITATION**

Le site d'OCCITANIS arrivant à la fin de ses capacités de stockage autorisées en 2023, l'exploitant est en court de constitution d'un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) pour permettre une poursuite d'activité. Ce dossier a été conçu sans consommer de terres agricoles et sans évacuer de déblai à l'extérieur du site afin de limiter au maximum les nuisances. Ainsi,

l'extension se fera sur des terrains appartenant aujourd'hui à l'ICPE Régie des eaux qui a réalisé le stockage des boues de la station d'épuration de Graulhet dans les années 90 / 2000.

La vocation de ce projet, conçu sur la base du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et le suivant :

- générer de nouvelles capacités de stockage de déchets dangereux ;
- accepter les déchets d'amiantes ;
- créer une plate-forme de tri-transit-regroupement-prétraitement ;
- pérenniser le biotertre ;
- modifier l'usine de stabilisation pour lui permettre d'accepter les petits contenants ;
- déplacer les boues de la Régie des eaux dans des casiers conçus selon l'Arrêté ministériel de 2016.

Les grandeurs dimensionnantes de ce projet sont les suivantes :

	<b>Actuel</b>	<b>Projet</b>
<b>Surface ICPE</b>	28.1 Ha (dont 8 Ha de stockage)	42.1 Ha (dont 14 Ha de stockage)
<b>Zone de chalandise</b>	Ex Midi-Pyrénées et Régions limitrophes + Andorre	Occitanie et Régions limitrophes + Andorre et catalogne Espagnole
<b>Horaire d'ouverture</b>	08h00 – 17h30	07h00 – 18h00
<b>Salariés</b>	15	18 à 20
<b>Tonnage entrant déchet dangereux autorisé</b>	50 000 T	82 000 T / an avec des pointes à 90 000 T/an sur chantier exceptionnels
<b>Tonnage biotertre autorisé</b>	50 000 T	20 000 T
<b>Tonnage global site</b>	100 000 T	102 000 T
<b>Vide de fouille</b>	1 013 000 m <sup>3</sup>	3 433 000 m <sup>3</sup>
<b>Durée de vie</b>	Fin 2023	+ 20 ans (2048)
<b>Hauteur du point de réaménagement</b>	238,5 m NGF	250 m NGF

La demande d'augmentation de tonnage se fait sur la base des données GEREPE existante en 2016. Il est mis en évidence que près de 21 000 Tonnes de déchets, dont OCCITANIS est le site de proximité, s'en vont aujourd'hui sur des sites plus éloignés, faute de capacité d'accueil. Cela représente tous les ans près 700 000 km de transit de déchets par la route qui pourraient être épargnés. De même, sur ces régions, le tonnage annuel d'amiante est de 60 000 T. OCCITANIS estime qu'elle devrait pouvoir en capter jusqu'à 9 000 T/an. Les 2 000 T restantes sont une croissance liée à des nouveaux déchets encore mal orientés aujourd'hui (cendres de chaufferies biomasse, cendres de crématorium,...).

Le travail d'insertion paysagère s'est fait en collaboration avec l'écologue en charge du suivi du site pour assurer à la fois une bonne insertion de l'activité à terme mais également restaurer les corridors Nord/Sud – Est/Ouest et mettre en place des dispositions pour les espèces patrimoniales.

Au total, ce sont près de 14 bureaux d'études qui ont travaillé à ce dossier monté par OCCITANIS durant près de 5 ans.

Les prochaines étapes sont :

- le 31 mai 2018 : Présentation du projet en Conseil Municipal ;
- le 18 juin 2018 : Réunion de Concertation ORDECO (à Graulhet) ;
- dépôt en Préfecture le 25 juin 2018 pour analyse des pièces du dossier de demande.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Chef de l'Unité inter-départementale Tarn-Aveyron,  
de la DREAL Occitanie,



Frédéric BERLY